

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2606

Patinoire Charlemagne - Réfection de la dalle, de la rambarde et de la production de froid de la piste - Réfection et isolation des façades - 100 cours Charlemagne à Lyon 2e - Opération n° 02061649 - Lancement des travaux et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 , Programme n° 20004

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2606 - PATINOIRE CHARLEMAGNE - REFECTION DE LA DALLE, DE LA RAMBARDE ET DE LA PRODUCTION DE FROID DE LA PISTE - REFECTION ET ISOLATION DES FAÇADES - 100 COURS CHARLEMAGNE A LYON 2E - OPERATION N° 02061649 - LANCEMENT DES TRAVAUX ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1 , PROGRAMME N° 20004 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le vote du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Patinoire Charlemagne : dalle et rambarde ».

Par délibération n° 2016/1939 du 14 mars 2016, vous avez approuvé le lancement des études de l'opération « Patinoire Charlemagne - Réfection de la dalle, de la rambarde et de la production de froid de la piste - Réfection et isolation des façades » pour un montant de 450 000 € TTC et l'affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 «Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020», programme n° 20004.

Par délibération n° 2016/2614 du 16 décembre 2016, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle « Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020 » n° 2015-1, programme n° 20004.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 avril 2016 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est ENTHALYS, pour un montant de 167 112 €HT.

Les installations de froid existantes de la Patinoire Charlemagne sont vétustes et peu performantes. La maintenance de ces installations représente un coût important.

L'objectif de cette opération est donc le remplacement des installations de production frigorifique par un système haut rendement avec récupération de chaleur, y compris la réfection complète de la piste dalle, du réseau de froid, ainsi que des rambardes existantes pour une mise à niveau réglementaire.

Le dispositif de récupération de la chaleur sur la condensation de la nouvelle installation permettra d'alimenter la résistance de la fosse à neige, le préchauffage de l'eau chaude sanitaire et le préchauffage sur les centrales de traitement d'air.

Les menuiseries en rez-de-chaussée seront remplacées par des ensembles à rupture de pont thermique avec vitrage isolant. Un filet de protection des spectateurs contre les impacts de palet sera mis en place autour de la piste.

A ces travaux prévus dans le programme d'origine, il est nécessaire d'ajouter des travaux d'amélioration des conditions de fonctionnement de l'équipement et de respect de la réglementation de la sécurité :

- intervention sur la régulation des installations de froid pour optimiser le fonctionnement des installations froid ;
- réfection des installations de distribution de l'eau chaude sanitaire ;
- réfection de l'éclairage de secours ;
- aménagement d'un espace d'attente sécurisé ;
- mise en sécurité du local abritant la surfaceuse ;
- dans le local froid, installation d'une pompe à chaleur à l'ammoniac qui prendra le relais des chaudières en période chaude et intermédiaire.

Enfin, lors des diagnostics réalisés, de l'amiante a été découverte dans les joints entre le gros œuvre et les menuiseries.

En conséquence, les études de maîtrise d'œuvre au stade APD (avant-projet définitif) conduisent à une estimation du montant de l'opération de 4 150 000 € TTC (valeur septembre 2016). Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 «Conservation du patrimoine équipements sportifs 2015-2020», programme n° 20004.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2016/1939 du 14 mars 2016 et n° 2016/2614 du 16 décembre 2016 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 avril 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 2° arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 – Le lancement des travaux de l'opération n° 02061649 «Patinoire Charlemagne - Réfection de la dalle, de la rambarde et de la production de froid de la piste - Réfection et isolation des façades», est approuvé. Cette opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20004.

2 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20004, AP n° 2015-1, opération n° 02061649 et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 414, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2016 : 60 000 €;
- 2017 : 4 000 000 €;
- 2018 : 90 000 €

3 – M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations potentielles, en particulier toutes les subventions, y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, pour la mise en œuvre de cette opération auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l’attribution et à l’encaissement des crédits.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l’Adjointe déléguée,

Nicole GAY